# Lisez-moi V3.01.005 - novembre 2023



# V.3.01.005 / 17 novembre 2023

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.01.005 d'Impact emploi association.

#### Sommaire :

- Informations importantes
- Bulletin de salaire
- Paramétrage
- Rappels
- Fiches à la une

Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du <u>Flash-Infos</u>. Si vous n'êtes toujours pas inscrits sur le <u>site des tiers de confiance</u>, remplissez le formulaire d'inscription en cliquant sur « **Inscription** » de la page d'accueil.



#### INFORMATIONS IMPORTANTES

## ▶ <u>Téléchargement de la mise à jour</u>

Merci de fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail (fenêtre de messagerie, document PDF...) durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.



Installation multiposte : il convient de fermer le logiciel sur tous les postes avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste après poste.

Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, <u>suivez ce</u> <u>lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet</u>.

# ► <u>Alerte</u> — <u>Sollicitations excessives des demandes de régularisation</u>

Les demandes de régularisation pour modification de contrats sont excessives et récurrentes.

Nous vous invitons à recadrer la relation avec les employeurs dont vous gérez la paie et d'être vigilant à ce que les documents (bulletins, bordereaux...) soient vérifiés dans un délai raisonnable. Dans votre relation contractuelle, vous pouvez prévoir d'ajouter une clause concernant les échanges entre vous et l'employeur et prévoir des sanctions graduées en cas de transmission tardives d'informations, par exemple.

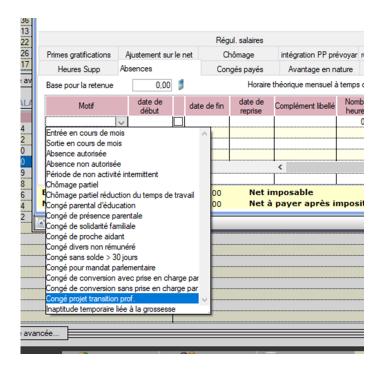




#### **BULLETIN DE SALAIRE**

#### ▶ Nouvelle absence : congé projet transition professionnelle

Une nouvelle absence est créée. il s'agit de l'absence pour projet de transition professionnelle :







### ► Taux paritarisme CCN Sport

Le taux de la **cotisation CIF paritarisme** à appliquer à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2023 passe à **0,08** %. Cette version prend en compte cette évolution.



Si vous avez déjà établi vos bulletins de novembre 2023, pensez à les <u>recalculer avant d'envoyer votre DSN</u>.





#### ► Accès à la documentation

Pour accéder à la documentation du site impact emploi, vous devez avoir créé un compte.

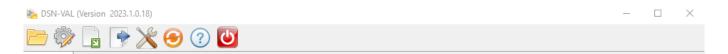
Si ce n'est pas déjà fait, remplissez le formulaire d'inscription sur la page d'accueil du site <u>Impact emploi</u>.



#### ▶ Outil de contrôle DSN-Val — Nouvelle version à installer

Afin d'être en conformité avec la norme DSN 2023, une nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val est disponible sur votre poste de travail.

La dernière version de DSN-Val est la 2023.1.0.18 :



Attention ! Pensez à mettre à jour régulièrement l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils.

Si besoin, retrouvez <a href="ICI">ICI</a> la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

## ► Rappel : Comment joindre l'assistance ?

Pour toute demande d'assistance, l'unique adresse est : <u>impact-emploi-association@urssaf.fr</u>.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, merci d'indiquer un objet ainsi que vos coordonnées téléphoniques dans le corps du message.

Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

L'équipe Impact emploi vous remercie !

Vous êtes en attente d'une demande une assistance technique, surveillez votre boite de messagerie et consultez vos SPAMS.

En effet, le message de prise en main à distance envoyé par l'adresse <u>moeimpact@acoss.fr</u> est parfois redirigé vers les SPAMS.



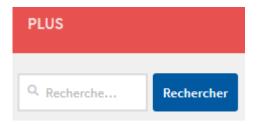


#### FICHES A LA UNE!

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- Intégration automatique des CRM PAS
- Changement de SIRET
- Procédure d'installation de l'outil DSN-Val
- Sauvegarde de base de données Anomalies

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, <u>c'est ICI</u>! N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :





# Congé parental d'éducation



# Fiche pratique — Service Impact emploi association -Congé parental d'éducation

# Congé parental d'éducation à temps partiel

La prise d'un congé parental à temps partiel doit faire l'objet d'un avenant au contrat de travail .

Cette absence n'est pas à saisir sur le bulletin.

## Congé parental d'éducation à temps complet

L'absence est à saisir dans le logiciel, avec le nombre d'heures théoriques au contrat.

Mai 2022	Perio	de d'en	e d'emploi 01/05/2022 au			31/05/2022		2e Trimestre 2022		
						3 ème		5 ème		
Quotité	80,00	man	ifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00	0,00	
Salaire de base	1 200,00	soumis		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
		non soumis		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Retenue fiscale à la source 15%										
Régul. salaires										
Primes gratifications	Ajustement sur l	e net	a	Chômage inte		intégration PP prévoyar r		res éléments revenus bi		
Heures Supp	Absences		Con	gés payés	yés Avantage en r		ature	Frais professionnels		
Base pour la retenue	1 200,00 Horaire théorique mensuel à temps complet 1						154,00			
Motif	date de début	dat	te de fin	date de reprise	Complé	Complément libellé No		Wit retenue: 1≣		
Congé parental d'édu	01/05/2022 31/		05/2022	01/06/2022				81,23 1		
					ļ					
					<u> </u>		<u> </u>			
							ļ			
Total :							Υ	1 1 2	00 00 1	
Total .					<u> </u>		I		.00,00	